

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2007

COMPTE-RENDU

DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

EXERCICE 2006 – DETERMINATION ANTICIPEE ET AFFECTATION PROVISoire DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le rapport est joint à la présente convocation.

Voté à la majorité (5 abstentions : Mme BARDOU, M. JOLIVET, M. DUJARDIN, Mme VERCOUTERE et M. CHERY)

BUDGETS PRIMITIFS 2007 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET LOISIRS ET CULTURE PYRAMIDE ET SUDEXPO, REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES, BUDGET DE L'EAU, BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Les principaux points forts de ce budget ont été évoqués le 22 mars 2007 lors du débat des orientations budgétaires ainsi que le 26 mars 2007 lors de la réunion de la commission des finances.

Budget principal : Les éléments essentiels de ce budget sont : maintien des taux d'imposition (pas d'augmentation des taux communaux), continuation des programmes d'équipements de réseaux et encadrement des dépenses de fonctionnement, aucun endettement.

Le montant prévu des dépenses d'équipements est estimé à 7 193 912 euros et le montant prévu des dépenses de fonctionnement, hors opérations d'ordre et réserves pour imprévus, est estimé à 22 904 061 euros.

Budget Loisirs Culture Pyramide Sudexpo : ce budget s'élève à 278 286 euros en investissement (dont 56 700 euros de dépenses nouvelles pour 2007 et 221 586 de restes à réaliser de 2006) et à 749 803 euros en fonctionnement.

Budget régie des transports scolaires : la section de fonctionnement est estimée à 111 193 euros.

Budget eau : ce budget s'élève à 604 869 euros en investissement et à 483 601 euros en fonctionnement. La surtaxe communale reste fixée à 0,30 €/m³.

Budget assainissement : en investissement 1 930 016 euros sont prévus et 805 000 euros en fonctionnement. La redevance d'assainissement reste fixée à 0,61 €/m³.

Les documents des budgets principal, Loisirs Culture Pyramide Sudexpo, régie des transports scolaires, eau et assainissement, sont joints à la présente convocation.

Voté à la majorité (4 contre : Mme BARDOU, M. JOLIVET, M. DUJARDIN et Mme VERCOUTERE et 1 abstention : M. CHERY)

En raison de l'annualité du budget, nous reconduisons les conventions ainsi que les annexes avec les associations. Les projets sont joints à la présente convocation.

Voté à la majorité (4 abstentions : Mme BARDOU, M. JOLIVET, M. DUJARDIN et Mme VERCOUTERE)

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2007

Le rapport est joint à la présente convocation.

Voté à la majorité (4 contre : Mme BARDOU, M. JOLIVET, M. DUJARDIN et Mme VERCOUTERE et 1 abstention : M. CHERY)

PARTICIPATIONS DE LA VILLE AUX DIFFERENTS SYNDICATS AUXQUELS ELLE ADHERE ET AUX BUDGETS ANNEXES

Le rapport est joint à la présente convocation.

Voté à la majorité (5 abstentions : Mme BARDOU, M. JOLIVET, M. DUJARDIN, Mme VERCOUTERE et M. CHERY)

ACQUISITION DE PARCELLES A LA GUILLOTIERE

Pour la réalisation de la voirie de l'allée de la Guillotière et d'un tourne-bride, quatre propriétaires cèdent à la Ville six parcelles d'une superficie totale de 1 255 m² pour l'euro symbolique. Le Syndicat Mixte des Grandes Bruyères cède aux mêmes conditions deux terrains d'une superficie totale de 116 m².

Adopté à l'unanimité.

VENTE DE PARCELLES AVENUE DE SALBRIS

Un particulier a demandé à acquérir un terrain communal constituant de fait la cour de sa maison et situé le long du mur de cimetière Saint-Roch, avenue de Salbris, d'une superficie de 239 m² au prix de 1 euro le m².

Voté à la majorité (4 abstentions : Mme BARDOU, M. JOLIVET, M. DUJARDIN et Mme VERCOUTERE)

CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX AVEC CŒUR DE FRANCE-CŒUR D'AFRIQUE

L'association Cœur d'Ivoire élargit son activité à l'ensemble du continent en fusionnant avec Cœur de France-Cœur d'Afrique. Les locaux mis à disposition feront l'objet d'une convention d'occupation maximum de trois ans, avec une redevance mensuelle de 500 euros. Les frais de réseaux et de chauffage restent à la charge de la Ville.

Voté à la majorité (4 abstentions : Mme BARDOU, M. JOLIVET, M. DUJARDIN et Mme VERCOUTERE)

DESIGNATION DES ECOLES MATERNELLES FUSIONNEES DES FAVIGNOLLES

A la suite de la décision de l'Inspection Académique de fusionner les écoles maternelles des Favignolles Sud et des Favignolles Nord, je vous propose de donner à ce nouvel établissement le nom de : **école maternelle Louise de Savoie**.

Adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION DU RAPPORT DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA SAULDRE ET AU PAYS DE LA VALLE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS

Le rapport est joint à la présente convocation.

Le Conseil Municipal en prend connaissance et ne fait aucune observation.

MAISON DE L'EMPLOI – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Sont proposés comme représentants du Conseil Municipal :

- deux titulaires : **Monsieur Jeanny LORGEUX et Monsieur Michel GUIMONET,**
- et deux suppléants : **Madame Annie ZOUH et Monsieur Michel CHEMINOT.**

Adopté à la majorité (25 voix pour et 5 refus de vote : Mme BARDOU, M. JOLIVET, M. DUJARDIN, Mme VERCOUTERE et M. CHERY.